

Ce document est un complément au questionnaire de référencement qui vous a été remis, il a pour objectif de préciser notre processus en la matière. Pour plus d'informations, n'hésitez pas à contacter votre parrain ou votre marraine.

Le métier de coach relevant d'une philosophie, d'une attitude, d'un savoir être, d'un savoir devenir et d'une praxis, Human Coaches requiert pour être intégré :

- Une **pratique professionnelle** de coach en entreprise ou life coaching d'au moins 2 ans. *Cette séniorité se définit par une pratique déclarée officiellement (en profession libérale, ou en institution ou dans une association 1901) et par un minimum de 10 coachings effectués*
- L'obtention d'une **certification de coach** à l'issue d'une formation d'une durée de 20 jours minimum dans des institutions agréées par une des grandes fédérations du coaching : *nom de la formation, institut, année, nombre d'heures*
- La maîtrise d'une **autre pratique** telle que : PNL, Analyse transactionnelle, Hypnose Ericksonienne, Systémie, Clarification, Approche Orientée Solutions, Ennéagramme, Process Communication, Élément Humain, etc. *(formation suffisante selon les normes de l'outil avec photocopie des diplômes)*
- La participation à des **séminaires et formations** annexes tout au long de la pratique
- Une **thérapie** individuelle ou un **travail sur soi** reconnu
- Une **supervision** actuelle, depuis au moins 1 an, avec un coach certifié et expérimenté
- Une adhésion et une représentativité aux **valeurs, mission** et **ambition** de l'association Human Coaches, à savoir :

« Etre reconnus comme coachs de référence pour la transformation des personnes et des organisations, dans une dynamique de croissance et d'évolution.

A ce titre, participer à des projets économiques, sociaux, éducatifs, humanitaires et culturels d'envergure grâce au développement de notre qualité d'être et de notre expertise. »

Le processus de référencement de Human Coaches

En voici les étapes clés : nous restons à votre disposition si besoin.

1. Le postulant est coopté par l'un des membres de l'Association Human Coaches. Il assiste à une première réunion HC pour se présenter, faire connaissance et se rendre compte par lui-même si l'association, sa mission, ses activités, son état d'esprit et ses membres correspondent à ses attentes, son objectif et ses valeurs. A l'issue de la journée, après son départ, les membres de l'association se prononcent sur son intégration au sein de l'association, sous réserve que le questionnaire soit rempli.
2. Le postulant remplit le questionnaire de référencement, tout en prenant connaissance du document « Les critères pour être référencé », et l'adresse à son parrain ou sa marraine. Ces deux documents sont accessibles sur le site sous format pdf ou via le parrain/la marraine sous format Word.
3. Puis il bénéficie, au minimum, d'un entretien de feedback avec le Président de Human Coaches ou un membre du Conseil d'Administration.
4. La candidature est ensuite présentée à l'ensemble du Conseil d'Administration qui l'étudie pour validation.
5. Si le postulant ne réunit pas tous les critères requis, il dispose d'environ 2 ans pour le faire. En tant que postulant, il ne figurera pas, pendant cette période, sur l'annuaire du site Human Coaches : www.human-coaches.com
6. Le postulant règle sa cotisation annuelle de membre auprès du Trésorier, il fait alors partie de l'association et assiste à au moins 2 réunions sur les 4 ou 5 annuelles. Il peut choisir d'intégrer un ou plusieurs groupes de travail transverses.

Ces critères sont des pré-requis, ils ne garantissent pas automatiquement l'admission dans Human Coaches. Cette admission étant avant tout une cooptation, Human Coaches se réserve le droit de refuser une candidature.